

# Rapport d'activités 2014



## Service Déchets Ménagers

Mars 2015

## Synthèse

Pas de bouleversement sur l'exercice 2014. Les tonnages sont très similaires à ceux de 2013, en notant toutefois une augmentation de celui collecté en déchetterie avec une fréquentation en hausse de 10%, et une légère baisse de 2% des Ordures Ménagères Résiduelles.

13 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service dont 9 avec la participation financière de la CAB.

Les indicateurs financiers montrent l'évolution à la hausse des dépenses et des recettes, l'accroissement de ces dernières permettant de conserver le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des années précédentes.



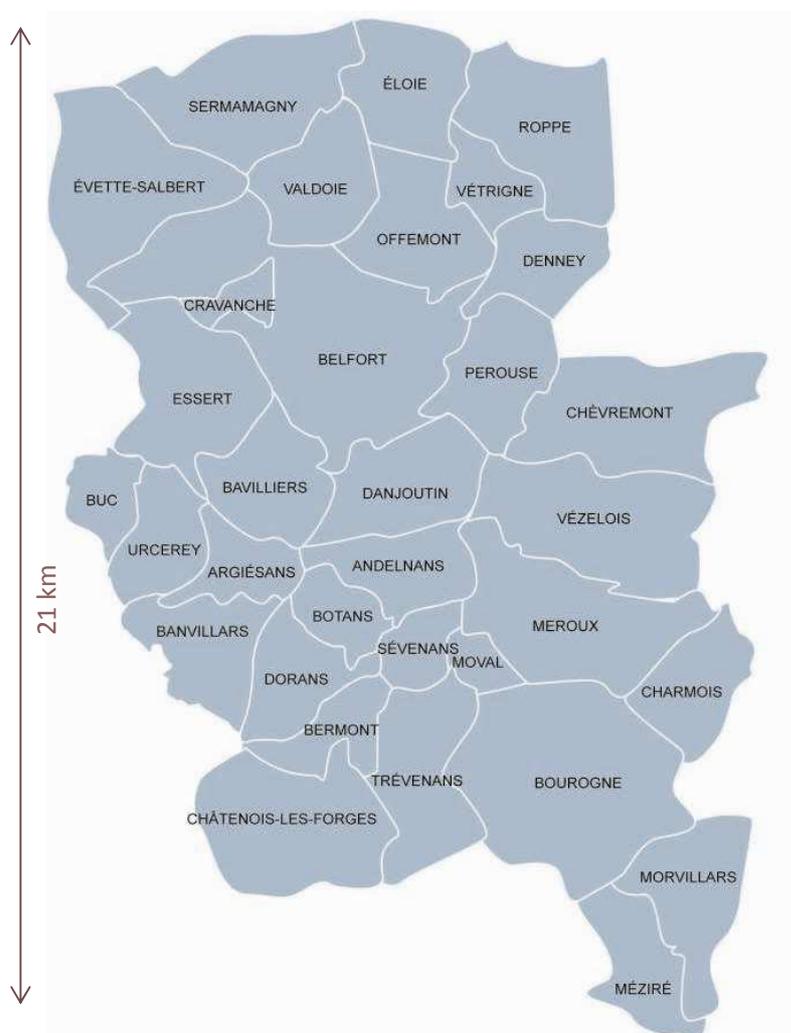
## Table des matières

Synthèse .....	1
Table des matières .....	1
Compétences et territoire .....	2
Organisation du service .....	3
Fréquences de collecte.....	4
Indicateurs techniques .....	5
Indicateurs financiers .....	13
Faits marquants de l'exercice 2014 .....	15
Perspectives 2015 .....	15

## Compétences et territoire

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) exerce la compétence collecte pour les 33 communes qui la composent, avec environ 96 000 habitants, dont plus de 50 000 sur la ville centre BELFORT.

La compétence traitement a été déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, et gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet [www.sertrid.fr](http://www.sertrid.fr).



### Chiffres clés

**33 communes**

**96 011 habitants\***

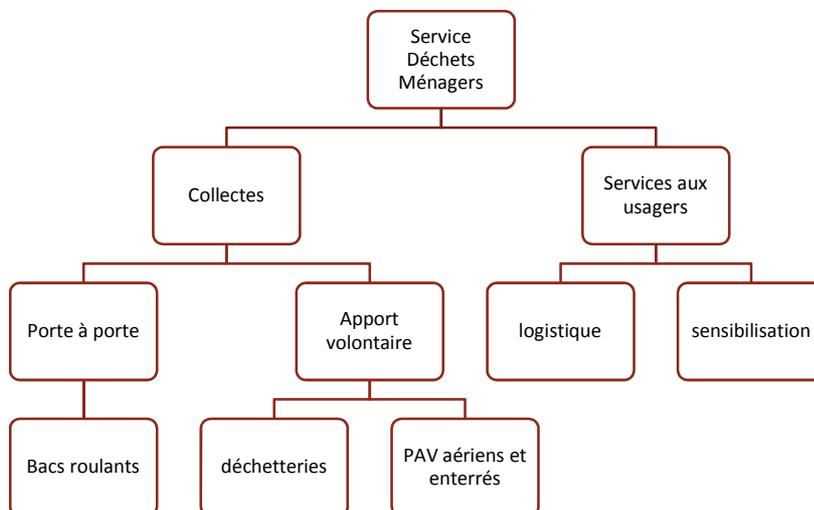
**185 km<sup>2</sup>**

*\*Le nombre d'habitants retenu dans ce rapport est le nombre d'habitants contractuel avec Eco-Emballages permettant la comparaison des performances de collecte entre collectivités au niveau national.*

## Organisation du service

82 agents composent le service fin 2014, dont 7 encadrants. Ce total comprend le recrutement de 5 agents en vue de la mise en œuvre du nouveau service de collecte des encombrant en porte à porte début 2015.

62% de l'effectif est affecté à la collecte des bacs bruns et jaunes en porte à porte.



Toutes les collectes s'effectuent en régie : chaque jour, 12 Benne à Ordures Ménagères (BOM) collectent les bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 3 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), et 2 camions équipés de Packmat gèrent les bennes des déchetteries.

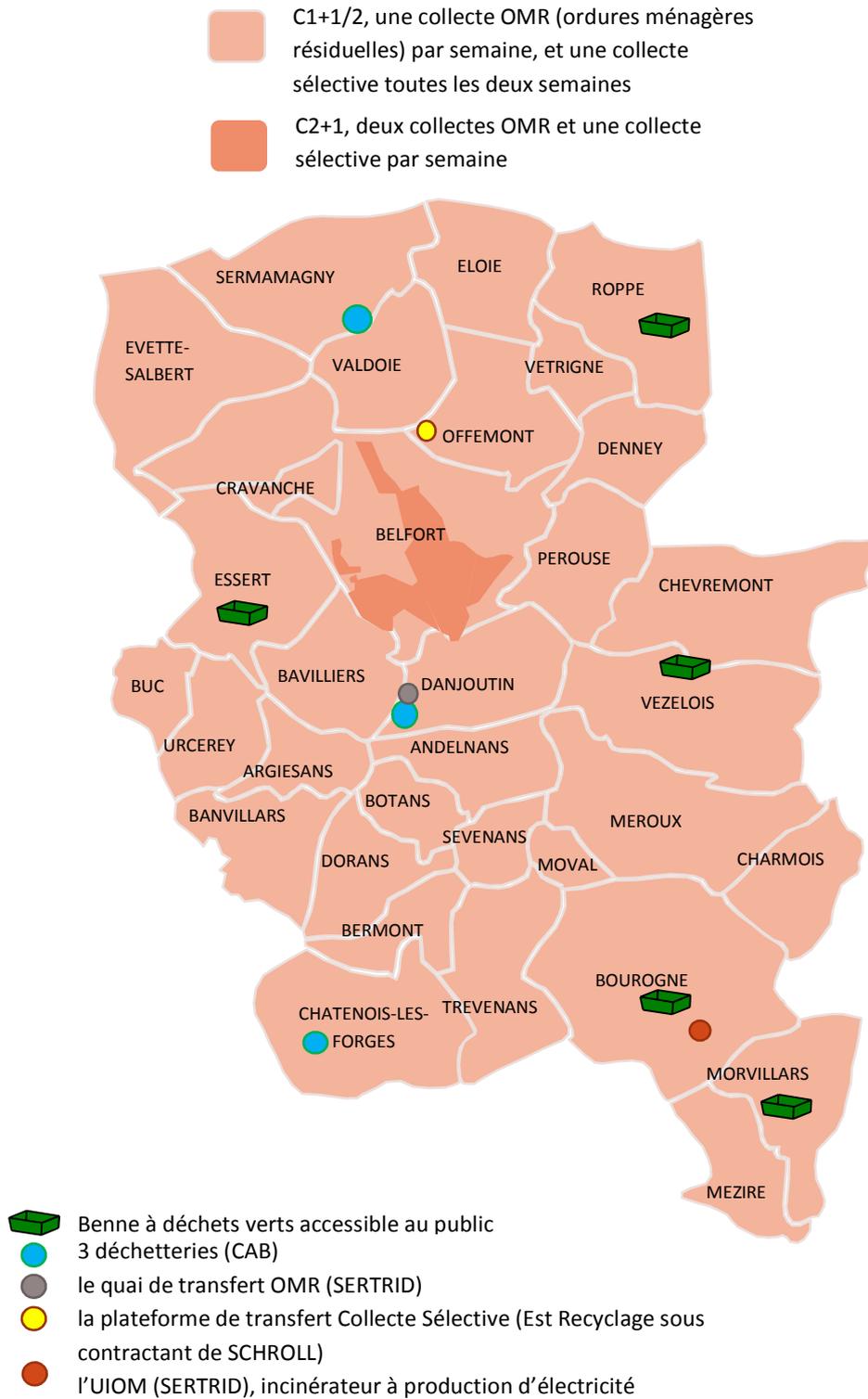
Chaque foyer est équipé d'un bac brun pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), et doivent se rendre à des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour y déposer leurs emballages en verre.

Environ 12% de la population de la CAB est desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses ont été équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables : cela porte à 24% la population desservie en apport volontaire pour le tri des emballages recyclables.

Les habitants ont accès au réseau de trois déchetteries, réparties du nord au sud, à SERMAMAGNY, DANJOUTIN et CHATENOIS-LES-FORGES. Ils peuvent aussi acquérir à la CAB un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25€.

## Fréquences de collecte

Sur la carte des fréquences de collecte ci-dessous, sont positionnés les sites techniques liés à la collecte :



## Indicateurs techniques

Les tonnages de déchets collectés en 2014 sont les suivants :

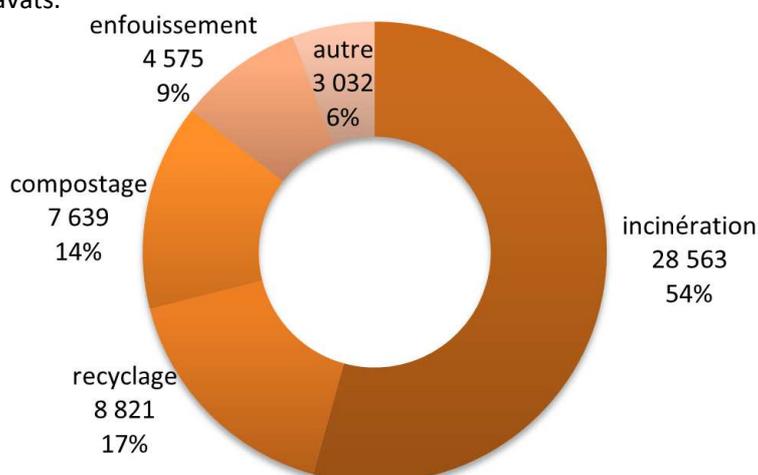
	tonnage 2011	tonnage 2012	tonnage 2013	tonnage 2014	Evolution 2013 à 2014
<b>ordures ménagères résiduelles (OMR)</b>	31 080	28 424	25 701	<b>25 184</b>	↘ -2%
<b>encombrants et déchets verts</b>	13 543	16 642	16 669	<b>19 489</b>	↗ +17%
<b>recyclables hors verre</b>	3 492	4 459	5 600	<b>5 557</b>	↘ -0,8%
<b>verre</b>	2 327	2 393	2 390	<b>2 464</b>	↗ +3%
<b>tonnage total</b>	<b>50 442</b>	<b>51 918</b>	<b>50 359</b>	<b>52 694</b>	↗ +4,6%

Le tonnage total des déchets collectés par la CAB progresse de 4,6 % en 2014 par rapport à 2013, principalement avec la forte augmentation du tonnage en déchetteries et bennes à déchets verts (+17%, soit +2 820 tonnes). Les autres variations sont faibles, avec une légère baisse des ordures ménagères de 2% (moins 517 tonnes tout de même), et +3% pour le verre (74 tonnes).

La composition des déchets produits par un habitant de la CAB en 2014 est représentée ci-contre pour un total de 548 kg/hab/an.

Répartition des modes de traitement en tonnage :

L'incinération reste le principal mode de traitement, suivi du recyclage et du compostage. L'enfouissement progresse d'un point avec l'augmentation du tonnage de gravats.



**548 kg/hab/an**

ordures  
ménagères  
résiduelles  
(OMR)  
262 kg

encombrants  
et déchets  
verts  
202 kg

recyclables  
58 kg

verre 26 kg

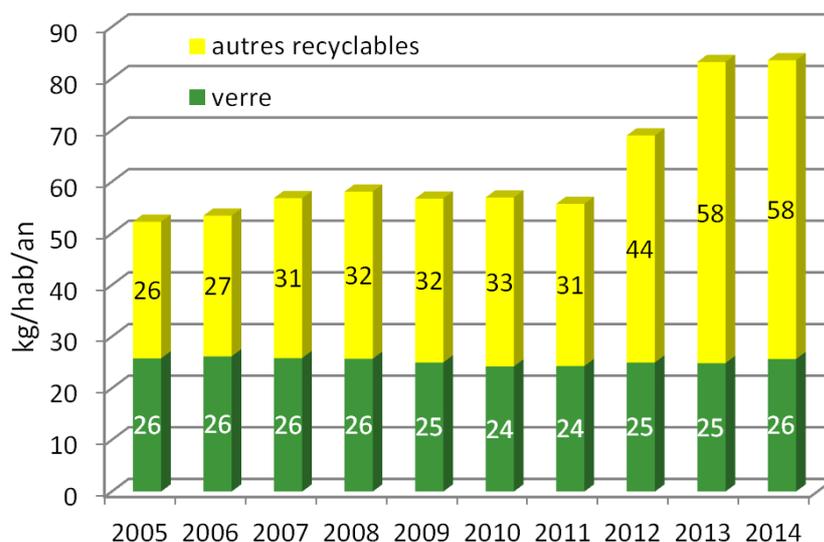
### La Collecte Sélective

Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 289 PAV verre répartis sur le territoire de la CAB. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m<sup>3</sup> sont vidés à l'aide d'un camion amplirol grue. Ce dernier déverse le verre dans une fosse de transfert située rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Des semi-remorques transportent ensuite le verre depuis la fosse à l'usine de recyclage à Gironcourt (88). Même si on note une légère hausse de 3% entre 2014 et 2013, la performance de collecte du verre sur la CAB est stable depuis 2005 comme le montre la figure ci-après.



Les autres emballages recyclables, ainsi que les papiers, sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 214 PAV présents tout particulièrement en pied d'immeubles. Environ 22 700 habitants (24% de la population) sont ainsi desservis par des PAV pour le tri. Les recyclables collectés sont déversés sur une plateforme de transfert chez Est Recyclage à Offemont, puis transportés au centre de tri du prestataire SCHROLL à Pfastatt (68). La performance de collecte sélective a fortement progressé depuis 2012 avec la mise en service de la collecte en porte à porte. On note qu'en 2014, la performance est similaire à celle de 2013 qui était la première année pleine du nouveau dispositif en place.

**Evolution des performances de collecte sélective**

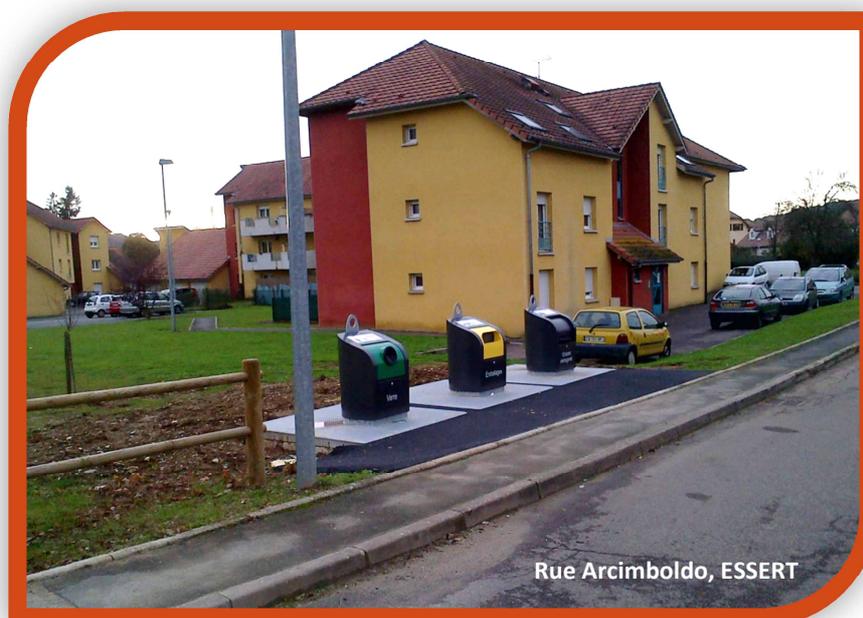


La performance de collecte du verre de la CAB reste bien inférieure à la moyenne régionale à plus de 39 kg/hab/an, mais est dans la moyenne nationale du dispositif en apport volontaire. Pour les autres emballages recyclables, la CAB a livré aux recycleurs 1 849 tonnes (cartons, bouteilles plastiques, briques alimentaires, et emballages métalliques), soit une performance de 19 kg/hab/an ce qui est mieux que la moyenne des collectivités en collecte en porte à porte (14 kg/hab/an). Enfin, 3 616 tonnes de papiers /cartons hors emballages ont été livrés en 2014 aux recycleurs.

### Conteneurs enterrés

Parmi les PAV dénombrés au paragraphe précédent, plusieurs sont enterrés dans le cadre de point de regroupement des ordures ménagères en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement. Au nombre de 92, ces points de regroupement enterrés sont majoritairement composés de trois flux : ordures ménagères résiduelles (OMR), verre, et autres recyclables.

Environ 11 500 habitants sont desservis par des points de regroupement enterrés des ordures ménagères, soit près de 12% de la population de la CAB.



En 2014, 1 conteneur enterré à verre et 13 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service :

- Belfort, Résidences la Douce, 3 PAV : rue d'Oslo, rue de Belgrade et rue de Vienne
- Belfort, 2 PAV rue de la Fraternité et rue du Four à Chaux

- Belfort, 1 PAV rue Elisabeth Roussey
- Belfort, 1 conteneur à verre rue Strolz
- Essert, 2 PAV : rue Arcimboldo et rue de Gaulle
- Offemont, 4 PAV : rue Romaine, rue Curie, rue Lully et rue des Commandos d'Afrique
- Trévenans, 1 PAV rue du Canal.

La société NVS Environnement a succédé courant 2014 à la société Pollunet pour la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets) avec une campagne au printemps spécifique aux conteneurs d'ordures et une seconde à l'automne pour tous les conteneurs.



Rue du Four à Chaux, BELFORT

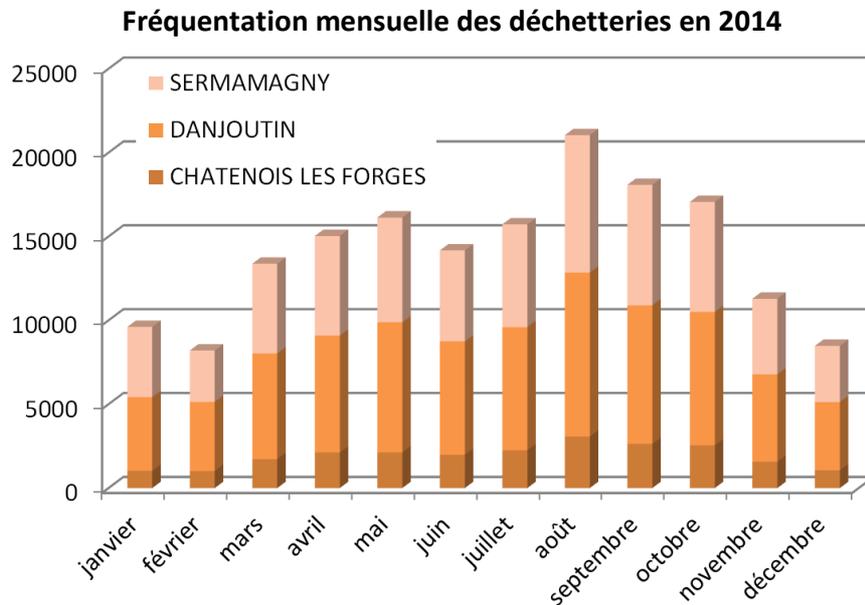
### Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries est à la disposition des particuliers de la CAB (voir carte en page 5). Les usagers se voient attribués un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-17h
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Le lundi, seule la déchetterie de DANJOUTIN est ouverte. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.

Un peu plus de 168 000 véhicules ont été comptabilisés en fréquentation des trois déchetteries de la CAB en 2014. C'est 10% de plus qu'en 2013. Le tonnage collecté a lui aussi augmenté avec 14 905 tonnes, soit + 15,8% par rapport à 2013 (dont 6% d'augmentation due aux gravats et 4,7% due aux déchets végétaux).



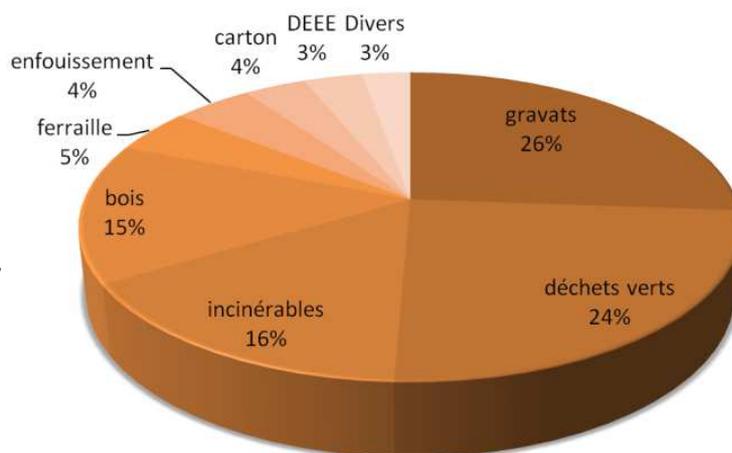
A noter un pic de fréquentation de 1283 véhicules pour la journée du samedi 6 septembre 2014.



## Tonnages par matériau

	2011	2012	2013	2014
<b>gravats</b>	2 530	3 453	3 125	3 900
<b>déchets verts</b>	2 021	3 231	3 045	3 651
<b>incinérables</b>	2 501	2 075	2 221	2 339
<b>bois</b>	586	1 643	1 978	2 177
<b>ferraille</b>	577	647	700	701
<b>enfouissement</b>	390	624	678	677
<b>carton</b>	487	501	483	533
<b>DEEE</b>	362	471	449	509
<b>Divers</b>	200	180	191	419
<b>TOTAL (tonnes)</b>	9 654	12 825	12 869	14 905

En poids, les gravats restent la principale filière, devant les déchets verts, les incinérables et le bois. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles, et les meubles d'ECOMOBILIER.



En 2014, deux nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) ont été mises en service : ECODDS pour la collecte des déchets toxiques (peintures, produits chimiques ménagers, etc...) et ECOMOBILIER pour la collecte des meubles (seulement sur la déchetterie de DANJOUTIN pour l'instant).

Avec ECODDS, 64 tonnes de déchets dangereux (64% du tonnage total) ont ainsi été traitées sans frais pour la CAB, et 191 tonnes de meubles ont été pris en charge par la filière ECOMOBILIER.

## ZOOM sur la filière DEEE

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques, soit tous les appareils fonctionnant à l'électricité (avec pile/batterie ou sur secteur)



	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	Nombre d'appareils 2014	Progression des flux 2013/2014
GEM HF	94,9	139,2	127,8	144,7	2 844	13,3%
GEM F	43,4	71,7	69,2	83,7	1 668	21,1%
ECRANS	119,9	135,1	129,7	135,5	7 123	4,5%
PAM	104,0	146,6	146,5	179,8	68 641	22,7%
Total	362,2	492,6	473,1	543,8	80 276	14,9%



Vous avez collecté  
en 2014  
**80 276**  
appareils

La collecte DEEE a progressé de près de 15% en poids, et de 20% en nombre d'appareils. Cela monte la performance de la CAB à 5,7 kg/hab/an alors que la moyenne nationale des collectivités est de 5,1 kg/hab/an et que la moyenne régionale est de 8,3 kg/hab/an. La moyenne de collecte des DEEE par les magasins distributeurs du département est de 1,1 kg/hab/an, ce qui montre que la déchetterie reste pour l'instant l'exutoire le plus utilisé par les usagers.

ECO-SYSTEMES et OCAD3E ont versé 31 097 € à la CAB en soutien de cette filière pour 2014.

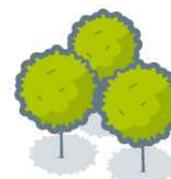
Ces appareils sont démantelés et leurs matériaux recyclés (80%) ou valorisés énergétiquement (8,6%), le reste étant envoyé en installations de traitement spécialisées (déchets dangereux comme les condensateurs pouvant contenir du PCB, les tubes cathodiques avec du verre au plomb, les piles et batteries, le gaz CFC réfrigérant, le mercure...).

### + Matières recyclées



Vous participez à l'économie de  
**666 barils de pétrole brut**

Vous avez permis d'éviter l'émission de  
**334 tonnes de CO<sub>2</sub>**



### Autres activités

Sur un parc de plus de 48 500 bacs, le service logistique conteneurs a réalisé 1 836 interventions en 2014 avec 2 319 bacs distribués et 390 réparations.



83 composteurs ont été vendus en 2014. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.



Afin de sensibiliser les habitants au tri des déchets, les ambassadeurs du tri ont participé aux manifestations annuelles : Fête de l'enfance, marché aux fleurs de Belfort, FIMU et Eurockéennes. Ils ont aussi réalisé une animation à la fête du quartier des Résidences, ainsi qu'au départ de la course du Lion. Une animation a été réalisée dans le magasin Monoprix en partenariat avec Eco-Emballages, axée notamment sur le recyclage du verre.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont mené des contrôles de qualité du contenu des bacs jaunes sur 13 communes de la CAB.

Fin 2014, les ambassadeurs du tri ont lancé le partenariat avec les Restos du Cœur sur la collecte du verre.



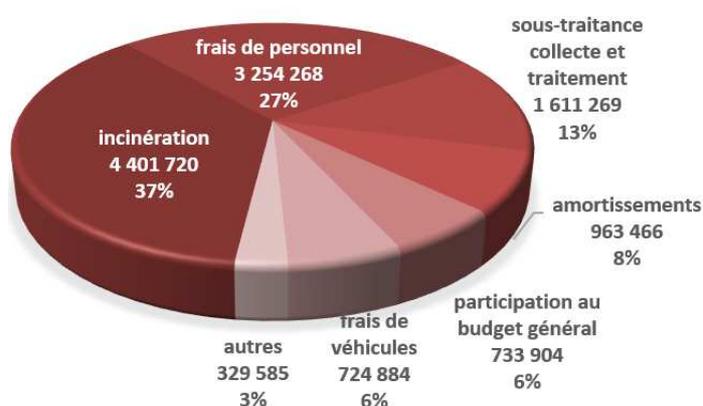
Enfin, avec le prestataire Nature Buissonnière, 14 classes d'élèves de CE2/CM1 ont été sensibilisées au tri et à l'environnement.

## Indicateurs financiers

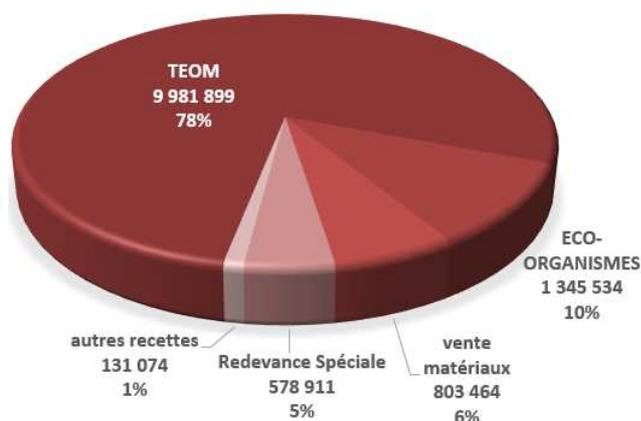
Les résultats financiers de l'exercice 2014 du budget annexe déchets ménagers sont les suivants :

en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	12 019 095	12 840 881	821 785
<b>Investissement</b>	1 330 160	1 692 429	362 269

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€TTC)



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



L'exercice 2014 comptabilise des dépenses de fonctionnement à hauteur de 12 M€, avec des recettes excédentaires de plus de 800 k€. Les recettes liées aux versements des éco-organismes, principalement Eco-Emballages, ont progressé de 55%, et les ventes de matériaux de 26%, grâce à l'augmentation des performances de tri des emballages.

La TEOM, principale recette du budget, a augmenté de 2% alors que le taux est resté inchangé à 9,25 (depuis 2011).

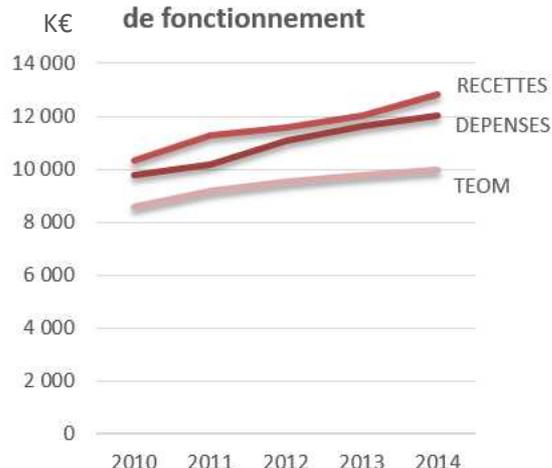
### La Redevance Spéciale (RS)

La RS est contractée par les producteurs de déchets désirant être collectés par la CAB et ayant un litrage hebdomadaire supérieur à 2 250 litres, ou souhaitant des passages en plus de la fréquence de collecte mise en place.

La RS est aussi appliquée aux administrations non assujetties à la TEOM.

Elle est restée stable en 2014, à près de 580k€.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Détail de la structure de coût par flux de déchets :

	FLUX DE DECHETS						
	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		verre	Déchetteries et autres bennes	Total déchets
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV			
<b>Tonnage (T)</b>	22 660	2 015	4 606	951	2 464	19 998	52 694
<b>coût complet (k€HT)</b>	6 224	462	2 239	387	184	1 888	11 385
<b>coût complet (k€TTC)</b>	6 580	498	2 327	413	191	2 011	12 019
<b>recettes (k€TTC) matériaux et eco-organismes</b>	-	-	1 661 522	343 090	57 823	86 563	2 148 997
<b>coût à la tonne (€TTC/T)</b>	287	244	139	69	53	95	185
<b>coût à l'habitant (€TTC/hab)</b>	68	5	7	1	1	20	101

Ce détail des coûts de chaque filière démontre une fois de plus l'intérêt de trier les emballages plutôt que de les jeter aux ordures à incinérer, et le moindre coût de collecte de l'apport volontaire.

#### **Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat**

##### En fonctionnement :

*SCHROLL : 736 884 €HT, transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables) et cartons de déchetteries*

*ONYX EST : 78 161 €HT(VEOLIA), filière bois*

*SITA : 58 679 €HT, enfouissement des déchets encombrants sans filières propres (CET de classe 2)*

*NVS Environnement : 49 073 €HT, lavage/entretien des conteneurs enterrés*

*CHAMOIS : 38 535 €HT, propreté des PAV et entretien espaces verts déchetteries*

*ALSADIS : 18 276 €HT, filière traitement des Déchets Dangereux Spécifiques*

*POLLUNET : 8 053 €HT, lavage/entretien des conteneurs enterrés*

*ARTENREEL : 3 000 €HT, (Nature Buissonnière) sensibilisation au tri des classes de CM1*

##### En investissement :

*CITEC : 167 051 €HT, fourniture et pose de conteneurs enterrés*

*CONTENUR : 34 830 €HT, fourniture des bacs roulants*

*LGE : 34 405 €HT, réfection en peinture des PAV*

*PLASTIC OMNIUM : 33 769 €HT, fourniture des bacs roulants*

*ASTECH : 24 270 €HT, Fourniture de PAV*

## Faits marquants de l'exercice 2014

- Adoption du programme de conteneurs enterrés 2014-2015.
- Participation de la CAB à la réalisation de 9 nouveaux points de regroupement enterrés pour un total de 13 nouveaux points mis en service.

## Perspectives 2015

- Mise en œuvre du nouveau service de collecte des gros encombrants en porte à porte sur rendez-vous.
- Modification du règlement des déchetteries pour un accueil tarifé des professionnels.
- Mise en œuvre du programme de conteneurs enterrés 2014-2015.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des usagers de la CAB.

[www.agglo-belfort.com](http://www.agglo-belfort.com)

En 2014, le site internet de la CAB a été rénové : vous y trouverez une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte téléchargeables, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte, ainsi que ce rapport d'activités à télécharger. Les actualités de la CAB, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figurent aussi.



En application du décret du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement n° 2000-404 du 11 mai 2000, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant le 30 septembre qui suit la clôture de l'exercice (30 septembre 2015 pour l'exercice 2014). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.